

Rivière-Éternité, le 29 janvier 2021

L'honorable Jonathan Wilkinson  
Ministre de l'Environnement et du Changement climatique  
Édifice Fontaine  
200 Boul. Sacré Coeur  
2ième étage  
Gatineau (Québec) K1A 0H3  
Courriel : ec.ministre-minister.ec@canada.ca

**Objet : Enjeux cruciaux quant à l'augmentation du trafic maritime dans le fjord du Saguenay et l'estuaire du Saint-Laurent**

Monsieur le Ministre,

Lors de la dernière rencontre du comité de coordination du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent (PMSSL) tenue le 3 décembre 2020, les membres ont majoritairement<sup>1</sup> tenus à vous communiquer leurs vives préoccupations quant aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux d'un accroissement très significatif de la navigation dans le fjord du Saguenay et à son embouchure découlant de l'implantation projetée de grands projets industriels au Saguenay.

Rappelons d'abord que c'est la nécessité de protéger les bélugas du Saint-Laurent et une grande partie de leur habitat qui est à l'origine de la création du PMSSL en 1998. La mission du parc marin est de *rehausser, au profit des générations actuelles et futures, le niveau de protection des écosystèmes d'une partie représentative du fjord du Saguenay et de l'estuaire du Saint-Laurent aux fins de conservation, tout en favorisant son utilisation à des fins éducatives, récréatives et scientifiques.*

Le comité de coordination est l'entité de gestion participative du parc marin, formé de représentants des régions limitrophes et provenant de divers secteurs d'activités. Ce comité a pour mandat d'assurer le suivi du plan directeur du PMSSL et de recommander aux ministres responsables les stratégies et les modalités nécessaires à l'atteinte des objectifs généraux et particuliers du parc marin. Plusieurs mesures inscrites au plan directeur visent à protéger et conserver des lieux hautement fréquentés par le béluga.

... 2

---

1. Voir résolution du comité de coordination en pièce jointe.

En dépit des efforts investis depuis plus de vingt ans, cette population, désignée « en voie de disparition » en vertu de la Loi sur les espèces en péril du Canada, ne montre **aucun** signe de rétablissement. Les bilans de mortalités depuis 2012 démontrent plutôt une perte accrue des femelles ou des jeunes veaux. Plusieurs facteurs cumulatifs peuvent expliquer ces mortalités prématurées, dont le bruit sous-marin qui doit être réduit pour espérer renverser cette tendance. À ce titre, la fermeture de l'embouchure de la baie Sainte-Marguerite à la navigation en été depuis 2018, dans le but de réduire le dérangement anthropique durant la période des naissances, avait été fortement recommandée par le comité de coordination après consultation des usagers. Cette baie d'estivage fréquentée presque essentiellement par des femelles béluga et leurs jeunes se trouve justement au cœur du fjord du Saguenay. Après tant d'efforts de la part de tous, le passage annuel de centaines de navires commerciaux de grande capacité ne viendrait-il pas anéantir cette réussite collective ?

D'autres mesures du plan directeur visent à assurer une gestion efficace et durable des nombreux usages et activités se déroulant dans le parc marin. Plaisanciers, croisiéristes, excursionnistes, chercheurs, transporteurs, marchands et pêcheurs se partagent un plan d'eau exceptionnel et foisonnant de vie. Des règles s'appliquent pour tous, des permis régissent les entreprises commerciales et d'autres mesures, parfois volontaires, impliquent plus précisément des groupes concernés dans une démarche d'amélioration continue. Au fil des ans, les gestionnaires ont développé une solide expertise de concertation et travaillent constamment à essayer de concilier les usages et de favoriser la compréhension des enjeux de tous. Notons à cet effet, la mise en place d'une mesure volontaire de réduction de vitesse pour les navires marchands à la tête du chenal Laurentien en collaboration avec les corporations maritimes et la création en 2011 de l'Alliance Éco-Baleine avec l'industrie de l'observation des baleines et les groupes de recherche afin d'améliorer, de façon continue, les pratiques écoresponsables des activités d'observation en mer.

L'expertise et le mode de gestion consultatif du parc marin développés depuis sa création sont aujourd'hui cités en exemple et contribuent à soutenir l'argumentaire des gouvernements dans la création de nouvelles aires marines protégées au Québec. Tripler le nombre actuel de passages des navires dans le parc marin (MPO, 2018) est difficile à concevoir dans la vision que nous nous sommes donnée il y a plus de 20 ans déjà.

Le secteur de l'embouchure du Saguenay est reconnu depuis longtemps comme un lieu de rencontre privilégié, mais il est devenu un goulot d'étranglement pour l'ensemble des usagers de la mer comme de la route. L'augmentation de passages de navires à haut risque, tel que des méthaniers qui comportent des mesures très restrictives de navigation, ne pourra que contribuer à multiplier les risques d'accident, déjà très présents dans ce secteur. L'achalandage local et surtout touristique dans ce secteur pourra en être directement affecté. Le parc marin attire plus d'un million de visiteurs annuellement. L'industrie de l'observation des baleines génère des retombées directes et indirectes de plusieurs centaines de millions de dollars en plus de maintenir plus de 2 300 emplois équivalents temps plein annuellement.

Depuis plus de vingt ans, les équipes de Parcs Canada et de la Sépaq, les associations touristiques régionales (ATR), les municipalités et les groupes de recherche et d'éducation, s'évertuent à faire rayonner la région et la positionner sur les marchés nationaux et internationaux comme destination de choix à visiter. Tant de travail pour développer une industrie touristique serait mis à mal au bénéfice de l'industrie pétrolière et gazière, sans aucun profit à en tirer. Quel regard poseront sur nous les visiteurs canadiens et internationaux ? Quel message souhaitons-nous collectivement envoyer à nos générations futures ?

La majorité des membres du comité de coordination s'inquiètent vivement des effets cumulatifs des projets portuaires et industriels sur le Saguenay et le Saint-Laurent pour la survie du béluga, l'atteinte de la mission du PMSSL ainsi que l'avenir et le positionnement de l'Industrie touristique dans nos régions. À cette fin, nous invitons votre ministère à utiliser l'ensemble des outils législatifs et réglementaires à votre disposition pour notamment, rehausser le niveau de protection des mammifères marins en accord avec la raison d'être du PMSSL. Agissant à titre de représentants des communautés riveraines du parc marin, les membres du comité de coordination vous invitent à faire valoir ces arguments pour la recommandation que votre ministère fera dans le cadre de chacun des processus d'évaluation environnementale concernés.

Au nom des communautés côtières du parc marin et de leurs représentants au comité de coordination, je vous prie d'accepter, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.

<Original signé par>

**Émilien Pelletier** | Président du comité de coordination  
Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent

EP/cb/pl

p. j. : Résolution du comité de coordination du 3 décembre 2020

c. c. : Mme **Bernadette Jordan**, ministre de Pêches et Océans Canada  
M. **Omar Alghabra**, ministre de Transports Canada  
M. **Benoît Charette**, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques  
M. **Pierre Dufour**, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs